



Désengagement d'une caution

Par **baggy**, le **12/01/2011 à 18:35**

Bonjour, je suis caution jusqu'en 2015 d'un prêt contracté par mon ancienne société (scop), dont je me suis fait licencier en 2009 pour des motifs mensongés puis je me libérer de cette caution et par quel moyen ? cordialement

Par **amajuris**, le **12/01/2011 à 20:01**

bjr, si la caution avait une durée déterminée vous ne pouvez pas vous en dégager avant son terme. relisez les termes de votre engagement.

Par **madeleine34**, le **14/01/2011 à 20:46**

Actuellement étudiante en Master droit des affaires et de l'entreprise, plusieurs solutions peuvent s'offrir à vous, elles dépendent, d'une part du type de caution conclue et d'autre part de votre ancien statut au sein de la société. Si vous pouvez me faire parvenir ces informations je vous indiquerai par quels moyens vous pourrez vous libérer.